

*Le Code criminel*

Je faisais également remarquer ce qui suit dans mon discours:

J'insiste, monsieur le Président, sur le fait qu'il ne s'agit ni du problème mémoriel de la prostitution dans les quartiers mal famés ni de la prostitution dans les rues du centre ville, mais plutôt de la prostitution sur la pelouse des citoyens, devant leur boîte à lettres, devant leur épicerie, dans leurs églises et dans leurs garderies de jour. Tout cela se passe dans des quartiers tranquilles et agréables.

Je faisais ces observations au sujet de Vancouver-Centre, ma circonscription, mais on peut maintenant faire les mêmes au sujet de Vancouver-Est, comme l'a dit la députée. Il s'agit d'un autre quartier historique, d'un autre quartier résidentiel qui est victime de ce fléau.

J'ai causé avec certains des résidents de Mount Pleasant la semaine dernière et j'ai parcouru certains secteurs de la circonscription de Vancouver-Est. J'ai constaté que les mêmes églises, les mêmes pelouses et les mêmes belles maisons étaient maintenant atteinte du même fléau. Il est regrettable que la députée de Vancouver-Est n'ait pas pu m'appuyer dans mes efforts il y a quatre ans pour faire remédier à ce problème et qu'elle le reconnaisse maintenant qu'il s'est étendu à sa circonscription. Lorsqu'il affligeait ma circonscription, elle n'en tenait pas compte. Il y a eu entre temps quatre années des problèmes dans nos quartiers qui se sont détériorés: de simples citoyens ont été harcelés et des mineurs corrompus durant ces quatre années de retard et de procrastination avant que la Chambre ne soit saisie du projet de loi pour la deuxième lecture. J'exhorte les députés de l'opposition à ne pas en retarder indûment l'étude, car ils savent que l'injonction qui s'applique à la Colombie-Britannique pourrait être contestée en octobre. Comme ils le savent également, il y a déjà eu des cas de violence dans d'autres circonscriptions. Peu importe les réserves que les députés de l'opposition peuvent avoir à l'égard du projet de loi, nous souhaitons tous éviter que les citoyens décident de se protéger eux-mêmes, comme on l'a vu dans la région de Vancouver et dans d'autres villes d'un bout à l'autre du pays.

Je tiens à examiner certaines étapes de l'évolution de cette mesure et le rôle que certains de mes électeurs ont joué pour nous amener à l'étape actuelle, car le parti conservateur a été le seul qui se soit préoccupé sans relâche du problème de la sollicitation dans les rues d'une façon qui mette en valeur les familles et les quartiers. Depuis mon arrivée à la Chambre en 1980, nous avons constamment évoqué l'argument que la préservation des quartiers et des familles exige que l'on prenne des mesures pour lutter contre la sollicitation. J'aimerais passer en revue certaines des étapes qui nous ont amenés là où nous en sommes aujourd'hui. Dans Vancouver-Centre, je me suis intéressée au problème pour la première fois en 1979 lorsque avec la collaboration de Denny Boyd du *Sun* de Vancouver j'ai participé à une marche à travers certains des quartiers de ma circonscription dont la télévision et les autres médias ont largement rendu compte. C'était la première fois que l'on prêtait attention à ce qui arrive dans un quartier résidentiel, lorsqu'il est envahi par ce genre de fléau. Je me rappelle encore à quel point les gens qui m'accompagnaient ont été sidérés lorsqu'ils ont vu de jeunes enfants ou jeunes femmes sollicitant sur la voie publique, lorsqu'ils se sont aperçus du bruit causé par ce fléau et de la dégradation des quartiers qu'il entraînait. Les gens ont compris pour la première fois que ce qui se passait à Vancouver-Centre pourrait, et c'est ce qui est arrivé, se produire dans d'autres grandes villes du pays.

Au début de 1982, j'ai soumis le problème au ministre de la Justice, libéral alors. Nous venions de repatrier la Constitution; nous avions une Charte des droits et libertés. Je suis revenue continuellement à la charge pour lui demander à quoi servait la Charte canadienne des droits et libertés si les gens ne pouvaient se rendre à l'église sans être harcelés par des prostituées et il s'est, enfin, décidé à renvoyer la question au comité de la justice et des questions juridiques de la Chambre des communes. A environ la même époque, dans ma circonscription, s'est formé un groupe dont le travail mérite d'être souligné, le Concerned Residents of the West End, dans lequel on retrouvait des gens comme Gordon Price et Jerry Stafford qui se sont regroupés pour voir ce qu'ils pouvaient faire pour aider leur député, vote serviteur, ainsi que d'autres députés à faire adopter les changements voulus par la Chambre. Ces gens ont exercé des pressions du bout à l'autre du pays et ils ont aidé des groupes à se former dans d'autres villes, afin d'attirer l'attention sur cette question. Il s'agit là d'un problème qui, lorsqu'il ne se pose pas dans votre quartier, a tendance à vous laisser froid, mais qui, par contre, lorsqu'il surgit dans votre localité vous inquiète vivement, car vous vous demandez alors ce qui pourrait arriver à vos amis, à votre famille et à votre vie de famille.

• (1610)

En 1982, le comité de la justice et des questions juridiques dont le fer de lance, de notre côté de la table, était le président du Conseil privé (M. Hnatyshyn), a entendu des instances d'un bout à l'autre du pays. Puisque cela fait maintenant trois ans, je voudrais vous énumérer les groupes dont nous avons écouté les instances avant de présenter nos recommandations.

Parmi les témoins qui sont venus comparaître devant nous, à Ottawa, il y a eu les représentants de Concerned Residents of the West End, de West End Hotel Association, de West End Businessmen's Association; le maire de Vancouver, Mike Harcourt; Gordon Neighbourhood House qui s'occupe, dans ma circonscription, des prostituées juvéniles; National Association of Women and the Law; la société Elizabeth Fry de Toronto; l'Association canadienne des chefs de police; Vancouver Coalition for a Non-Sexist Criminal Code; le Comité national d'Action sur le statut de la femme, le maire de Niagara Falls; le maire de Calgary; le Board of Commissioners of Police du grand Toronto; le ministère de la Justice; Priscilla Platt, une avocate de Toronto; le professeur Gérald Beaudoin de l'Université d'Ottawa et l'Association canadienne des sociétés Elizabeth Fry. J'ai lu cette liste parce que je veux faire voir que déjà en 1982, des Canadiens de tous les coins du pays nous communiquaient leurs points de vue sur la question. Nous sommes aujourd'hui saisis d'un projet de loi qui peut répondre à la situation et qui ne doit pas être retardé indûment.

Les conclusions des audiences du comité de la justice ressemblaient fortement à la mesure législative dont la Chambre est saisie. La modification que le comité de la justice multipartite a proposée dans son rapport majoritaire traitait de la sollicitation aux fins de prostitution et recommandait de la bannir des endroits publics ou de tout endroit situé à la vue du public, y compris les véhicules dans la rue ou les allées. Cette recommandation était importante du fait que de nos jours, comme à